

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – Centre William-Hingston
Lundi 27 octobre 2025 à 14h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du centre William-Hingston], tenue le lundi 27 octobre 2025 à 14h, au centre William-Hingston, 419 rue Saint-Roch H3N-1K2, à Montréal.

PRÉSENTS :

Marc-André Huot
Kamila Ladet
Elsie Sousa
Tracey Johnson
Suyin Gonzalez Ruiz
Isadora Borges Monroy

Formant quorum sous la présidence de Marc-André Huot.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Beny Bouganim – Direction

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Aucune

MEMBRES ABSENTS :

Chantal Tapin
Mélanie Bergeron
Allison Rojas

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Marc-André Huot, déclare la séance ouverte. Il est 14h10.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Huot que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-27/10/2025)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
 - 1.1. Vérification du quorum
 - 1.2. Président

- 1.3. Responsable de la gestion du temps
- 1.4. Responsable de la prise des notes et du procès-verbal
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (16 juin 2025)
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
4. Parole au public
5. Équipe TEAMS du conseil d'établissement
6. Règles de régie interne
7. Formation obligatoire
8. Points d'information
 - 8.1. Gestion du complexe William-Hingston
 - 8.2. Francisation Québec – État de la situation
 - 8.3. Mise en œuvre du Projet Éducatif 2023-2027
9. Dossiers où il est question d'adopter
 - 9.1. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation
10. Dossiers où il est question d'approuver (15 minutes)
 - 10.1. Calendrier et horaire des séances
 - 10.2. Règles de régie interne
11. Suivi sur le budget (15 minutes)
12. Tour de table des diverses instances représentées
 - 12.1. Élèves
 - 12.2. Enseignants
 - 12.3. Professionnels
 - 12.4. Personnel de soutien
 - 12.5. Organisme sociocommunautaire
13. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU (DATE)

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Huot que le procès-verbal de la séance du lundi 27 octobre soit approuvé sans modifications.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-27/10/2025)

3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi du dernier procès-verbal est fait.

4. PAROLE AU PUBLIC

Nous n'avons de membres du public.

5. ÉQUIPE TEAMS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

B. Bouganim rappelle qu'il existe une équipe TEAMS pour le CÉ. Tous les documents y seront déposés selon les dates des séances. Une copie du procès-verbal sera également disponible sur notre site Web.

6. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Considérant la présentation des règles de régie interne et que certaines modifications doivent être apportées, il est proposé par Marc-André Huot que les règles de régie interne soient approuvées à la prochaine séance du conseil d'établissement.

7. FORMATION OBLIGATOIRE

Les nouveaux membres du CÉ sont invités à regarder les capsules de formation obligatoires; le document pdf *Formation obligatoire – Lien de départ* se trouve dans les fichiers de l'équipe Teams. Il est rappelé qu'il y a un lien de formation disponible sur Teams et dont les sept capsules de présentation permettent de pouvoir, en un court laps de temps, mieux appréhender les raisons d'être et les fondements en rapport avec l'existence d'un comité d'établissement.

La formation obligatoire est constituée de trois volets :

- Capsules : une série de capsules sous forme de diaporamas animés offrant notamment une vue d'ensemble des fonctions et pouvoirs d'un conseil d'établissement. Des exemples concrets sont également ajoutés pour aider à intégrer les notions importantes.
- Cahier du membre et de la direction de l'établissement : ce volet présente un cahier où sont consignés divers outils auxquels les membres d'un conseil d'établissement et la direction peuvent se référer en tout temps et tout au long de l'année scolaire.
- Fiches thématiques : Ces fiches présentent une description du thème (en quelques mots), des précisions, des conseils et suggestions de bonnes pratiques, des ressources, etc.
Tous les membres du CÉ doivent visionner les 7 capsules obligatoires. Le lien sera déposé dans notre équipe Teams. La lecture des fiches thématiques pourra être faite au fur et à mesure, selon les thèmes qui seront à l'ordre du jour.

D'autre part, B. Bouganim rappelle qu'il est important que tous les membres remplissent le formulaire d'attestation après avoir suivi la formation.

8. POINTS D'INFORMATION

8.1 Gestion du complexe William-Hingston

Depuis juillet 2025, la corporation Gestion des Loisirs du Parc n'assume plus la gestion complète du complexe. La responsabilité du complexe William-Hingston relève désormais du CSS de Montréal. Toutefois, Gestion des Loisirs du Parc demeure présente sur les lieux et continue d'assurer certaines fonctions, notamment l'accueil à l'entrée principale ainsi que l'entretien ménager de quelques secteurs du complexe. B. Bouganim souligne également que le centre William-Hingston ne dispose plus de locaux au sous-sol, ce qui réduit le nombre de groupes de jour. La capacité maximale du centre passe ainsi de 31 à 25 groupes. Il est aussi précisé que les élèves n'ont désormais plus accès aux clés de l'ascenseur: l'accès est géré par la personne responsable à l'accueil du complexe. Par ailleurs, certains membres signalent que les travaux réalisés sur la terrasse semblent avoir été mal exécutés, puisque des accumulations d'eau sont observées à certains endroits, ce qui suscite des inquiétudes en vue de la saison hivernale. B. Bouganim fera le suivi avec le CSS.

8.2 Francisation Québec – État de la situation

B. Bouganim rappelle que nous entamons maintenant la troisième année d'implantation de Francisation Québec. L'équipe du centre William-Hingston poursuit son travail en étroite collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). B. Bouganim exprime également certaines préoccupations, notamment une baisse de la demande et de la clientèle en soirée, ainsi qu'une diminution de la demande durant la journée. Selon ce qui est rapporté par des responsables du MIFI, ils observent également une baisse dans la demande des cours de français. On s'interroge sur les causes possibles de la diminution de la fréquentation en soirée. Plusieurs facteurs sont évoqués : la suspension des allocations, la nécessité pour certains élèves de trouver un emploi en raison du coût de la vie, ainsi qu'un resserrement lié aux statuts de renouvellement. B. Bouganim suggère de concevoir un court questionnaire à transmettre aux élèves afin de mieux comprendre les raisons pouvant expliquer l'arrêt de fréquentation.

8.3Projet Éducatif 2023-2027

B. Bouganim rappelle que nous sommes dans la deuxième année de la mise en œuvre du projet éducatif.

Les activités prévues dans le plan de la mise en œuvre sont en cours.

Objectif 1 : Augmenter idéalement de 5% la proportion d'élèves du centre ayant un résultat de 70% et plus à la compétence PO d'ici le 30 juin 2027.

1. Les élèves sont placés régulièrement en situation d'interaction orale. (Moyen 1.1)
2. Les élèves reçoivent régulièrement de la rétroaction lors des activités de production orale. (Moyen 1.2)

Objectif 2 : Augmenter idéalement de 5% la proportion d'élèves du centre qui poursuivent leurs études d'un niveau à l'autre.

1. L'équipe-centre met en place des mesures qui favorisent l'engagement scolaire. (Moyen 2.1)
2. L'équipe-centre met en place un processus d'accompagnement et de suivi des élèves. (Moyen 2.2)

9. DOSSIER OÙ IL EST QUESTION D'ADOPTER

Mme Eliya Lolova présente le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Il est proposé de faciliter l'accès aux formulaires de signalement. L'affichage d'un code QR dans le centre constitue une bonne initiative, mais il faut tenir compte du fait que certains élèves ne maîtrisent pas bien cet outil. Le comité s'engage donc à envisager d'autres moyens pour en assurer l'accessibilité.

Adopté à l'unanimité (03-CE-27/10/2025)

10. DOSSIERS OÙ IL EST QUESTION D'APPROUVER

10.1 Calendrier et horaire des séances

Lundi 27 octobre 2025 à 14h

Mardi 2 décembre 2025 à 14h

Lundi 16 février 2026 à 14h

Mardi 7 avril 2026 à 14h

Lundi 15 juin 2026 à 14h

Considérant la discussion au sujet du calendrier, il est proposé par Marc-André Huot que les dates soient approuvées.

Approuvée à l'unanimité (04-CE-27/10/2025)

10.2 Règles de régie interne -

À la suite de la discussion et de la lecture effectuée en séance, et compte tenu des modifications à apporter, il est proposé par Marc-André Huot que l'adoption des règles de régie interne soit reportée à la prochaine séance.

11. SUIVI DU BUDGET

Suite à la demande de B. Bouganim, les membres ont accepté que le budget soit présenté à la prochaine séance étant donné que certaines applications n'étaient pas encore disponibles.

12. TOUR DE TABLE DES DIVERSES INSTANCES REPRÉSENTÉES

Élèves

Aucun ajout

Enseignants

Aucun ajout,

Professionnels

Aucun ajout.

Personnel de soutien

Aucun ajout.

Organisme sociocommunautaire

M-A Huot informe les membres que des activités continuent d'être organisées à la bibliothèque ainsi qu'à la maison de la culture. Il est important de rester à l'affût.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 16h.



Présidence

Direction d'établissement

Initiales de la Présidence

Initiales de la Direction